REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunévillois

	le
conseil doit être composé :	29
Nombre de conseillers en	
exercice :	40

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le onze mai à vingt heures, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 04/05/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Matthieu SIGIEL, Rémy VUILLAUME remplace M. Jonathan KURKIENCY, René WAGNER.

Mandat de procuration :

Absents/Excusés: Jocelyne CAREL, Christian GEX, Murielle GRIFFOUL, Jonathan KURKIENCY, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, Christophe SONREL

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient présents

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard RITZ

Membres présents	22
Absents ayant donné mandat de procuration	
Absents	7
Votants	22

Délibération 2022 0035

Tourisme:

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	0	0	0

TOURISME: TARIFICATION DES VISITES GUIDEES

La Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois assure, dans le cadre de sa mission, une action de promotion et de commercialisation de journées et séjours touristiques. Dans ce cadre, la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois facilite la démarche du public en lui offrant un choix de nombreuses prestations à destination des individuels ou de groupes.

Vu la délibération n° 2017-047 du 29 novembre qui précisait le principe de fixation des tarifs pour les produits, packages, circuits et séjours touristiques,

Vu la délibération n°2021-028 du 31 mars 2021 qui a adapté et modifié la politique tarifaire à compter du 01 avril 2021.

La Maison du Tourisme, comme cela a été présenté dans le document d'orientation budgétaire 2022, met en place, à compter de la saison 2022, des nouvelles prestations touristiques :

- Création d'un programme de visites thématiques sur tout le territoire Lunévillois sur la période allant de mai à octobre.
- Création de visites courtes sur des horaires parfois atypiques (entre 12h et 14h).
- Location de costumes de déguisements. La Maison du Tourisme dispose de 12 costumes pour enfants d'inspiration 18^{éme} siècle.

Il est ainsi proposé de compléter l'annexe tarifaire en intégrant les nouvelles prestations en conservant les mêmes conditions générales et particulières que précédemment. Elles seront consultables sur le site internet de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois, sur simple demande donnés dans les Bureaux d'information touristique, publiées dans les brochures proposant les produits, circuits, séjours ou packages et envoyées avec chaque devis.

Les tarifs sont annexés à la présente.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité du Pôle après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- APPROUVE les conditions particulières annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à accorder des remises commerciales allant jusqu'à la gratuité,
- PRECISE que cette délibération complète la délibération n°2021-028
- PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 annexe de la Maison du Tourisme, Régie dotée de la seule autonomie financière et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Affiché le 18 mai 2022 Philippe DANIEL, Président.